EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220712-124908-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

Séance du mardi 12 juillet 2022
D-2022/244

Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

Excusés :

Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIERE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Adhésion de la Ville de Bordeaux au Groupement d'Intérêt Public "Cafés-Cultures" pour l'année 2022. Adhésion. Autorisation. Décision.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Initié par les organisations professionnelles représentatives des cafés, hôtels et restaurants (CHR), les syndicats d'artistes, le Ministère de la Culture et de la Communication et les Collectivités Territoriales, le groupement d'intérêt public (GIP) "Cafés-Cultures" a été créé par arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances, du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre de la Culture en date du 31 mars 2015.
Le GIP Cafés-Cultures est gestionnaire, au niveau national, d'un fonds d'aide à l'emploi artistique du spectacle vivant dans les cafés cultures, enrichi depuis 2017 d'un fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle, le FONPEPS. Le fonds d'aide à l'emploi artistique permet de soutenir la diffusion de spectacles professionnels dans les cafés-cultures en prenant en charge financièrement une partie des coûts salariaux des emplois artistiques déclarés via le GUSO.

Cette aide, qui représente de 26% à 60% du coût employeur selon le nombre d'artistes salariés, est calculée sur la base du cachet minimum fixé par la Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant.

Ce dispositif s'adresse aux établissements d'une jauge inférieure à deux cents places, relevant de la convention collective des Hôtels, Cafés et Restaurants, et qui rémunèrent réglementairement les artistes et les groupes musicaux programmés relevant d'une pratique professionnelle.
Lieux de vie essentiels à l'émergence artistique et à la diversité culturelle, les cafés-cultures occupent une place importante dans le développement de la carrière des artistes de musiques actuelles ainsi que dans la création artistique et sa diffusion de proximité auprès d'un large public.
Les établissements de diffusion organisateurs de manifestations culturelles de proximité complètent les autres soutiens au spectacle vivant que la Ville de Bordeaux apporte à travers leurs aides aux théâtres, aux festivals, aux scènes de musiques actuelles et aux équipements et équipes artistiques de leurs territoires.
Compte tenu du potentiel identifié parmi les établissements de ce type localement, la Ville de Bordeaux, engagée dans le soutien à la création artistique et sa diffusion, avec pour objectifs le développement de la culture et son accès par l'ensemble de la population, a souhaité adhérer au GIP Cafés-Cultures pour l'année 2021 afin d'en élargir le nombre de contributeurs (adhésion de 5 000 euros votée lors de la séance de CM du mardi 8 décembre 2020 D-2020/386.

Le soutien financier que constituent les adhésions au GIP des collectivités territoriales membres du GIP "Cafés-Cultures" est redistribué à des établissements installés sur leur territoire de référence, dans un principe de complémentarité avec des financements octroyés par des entreprises ou des organismes de droit public ou privé.
Aussi, afin de soutenir plus fortement cette initiative qui s'inscrit pleinement dans l'accompagnement artistique, le développement local et l'attractivité du territoire, il est proposé que la Ville de Bordeaux augmente le montant de son adhésion au GIP "Cafés-Cultures" moyennant le paiement d'une contribution fixée à 10 000 euros pour l'année 2022.

L'effet levier attendu permettra d'accroitre le nombre de bénéficiaires et d'offrir de nouvelles opportunités à des équipes artistiques émergentes à Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à engager et mettre en paiement la contribution financière correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX